



Lyon le 2 mars 2012

Objet : **suspension provisoire d'activité**

En application de l'article 3 et de l'article 15 des statuts en vigueur, le Bureau de la Délégation départementale du Rhône s'est réuni à 17h00 le jeudi 1^{er} mars 2012, 61 rue de Créqui, 69006 Lyon, pour étudier en urgence la demande du Bureau de la Délégation locale de Lyon aux fins de suspendre provisoirement l'activité du Samu social Croix-Rouge française du Grand Lyon placé sous son autorité. Devant la gravité des faits qui lui ont été communiqués, incompatibles avec la bonne marche de l'association et de son image, le Bureau de la Délégation départementale du Rhône que je préside, après en avoir délibéré, et le quorum étant atteint, a prononcé à l'unanimité :

- 1- La suspension provisoire, à titre conservatoire, de l'activité Samu social Croix-Rouge française sur le Grand Lyon, au moins jusqu'au 16 avril 2012.
- 2- La mise en chantier immédiate, avec l'appui des cadres du siège national de la Croix-Rouge française, d'un cahier des charges et d'une réglementation du Samu social Croix-Rouge française du Grand Lyon en tous points conformes aux règles nationales de l'association.

Ces mesures de suspension conservatoire, tant à l'égard des bénévoles dans cette activité, y compris l'encadrement, qu'à l'égard de l'activité Samu social de la Croix-rouge française du Grand Lyon, sont prises en vertu du dernier alinéa de l'article 3 des statuts en vigueur au 1^{er} mars 2012 et de l'article 15 des mêmes statuts.

La décision de poursuivre ou non la procédure d'exclusion en ce qui concerne individuellement les bénévoles sera prise à l'issue de la réunion prévue le 11 avril 2012 à Lyon avec les responsables nationaux, en respectant la lettre de l'article 3 des statuts en vigueur, notamment les alinéas 4 et 5.

Copie de la présente est envoyée aux autorités locales et à la direction nationale de la Croix-Rouge française.

Avec nos salutations distinguées.

Michel DUCRAY
Président

Copies : Didier Piard, Hubert Pénicaud, Laurent Bessede, Jean-François Guinet, Bernard Blondeau, Chantal Wallut